

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00644

Numéro SIREN : 528 505 373

Nom ou dénomination : BELLOUNAT GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2023 sous le numéro de dépôt 449

28 FEV. 2023



BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SARL BELLOUNAT GESTION</u>		1 2					
Adresse de l'entreprise <u>1620 AVENUE DE COS 82000 MONTAUBAN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2 </u>					
Numéro SIRET * <u>5 2 8 5 0 5 3 7 3 0 0 0 1 9</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>3 0 0 6 2 0 2 2 </u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	53 055	AC	53 055	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 638 897	CV	185 000	1 453 898
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	693	BI		693
TOTAL (II)		BJ	1 692 645	BK	238 055	1 454 591	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	26 819	CA		26 819
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	91 538	CG		91 538
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 710	CI		1 710
TOTAL (III)		CJ	120 067	CK		120 067	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 812 712	1A	238 055	1 574 657	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SARL BELLOUNAT GESTION		Néant ☐ *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 328 000)	DA	328 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	157 300	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	32 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	184 710	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	111 457	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	814 267
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	445 850	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 681	
	Dettes fiscales et sociales	DY	46 166	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	255 644	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	760 391	
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 574 657	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	760 391		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL BELLOUNAT GESTION				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	biens * services *	FD	FE	FF	
			FG	624 000	FH	624 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	624 000	FK	FL	
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS
	Variation de stock (marchandises)*					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX
	Salaires et traitements *					FY
	Charges sociales (10)					FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA
			- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)					GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL BELLOUNAT GESTION		Néant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	137			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	137			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	137			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 140			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	866 143			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	754 686			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	111 457			
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 835		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	51 044		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	10 895	obligatoires	A9	51 044
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	10 895	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N				
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
EDENRED					137			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
			Charges antérieures		Produits antérieurs			

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 574 657,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 111 457,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/11/2022 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

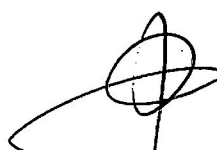
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



"Pour copie certifiée conforme" Le Gérant,

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Notre société détient les titres de la SCI LORIMMO pour une valeur brute de 370 000 €. Cette société a cédé son immeuble et a entamé une procédure judiciaire dans le cadre de cette cession ; la demande formulée est supérieure à la valeur brute de cette participation mais notre société a souhaité déprécier par prudence les titres de participation de la société LORIMMO à hauteur de 50% d'où une provision pour dépréciation de titres de 185 000 €

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 53 055

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	53 055	53 055		%
TOTAL	53 055	53 055		

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 692 645

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 055			53 055
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 639 591			1 639 591
TOTAL	1 692 645			1 692 645

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 238 055

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	44 469	8 585		53 055
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		185 000		185 000
TOTAL	44 469	193 585		238 055

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais acquisition titres lorimmo	53 055	53 055	0	5 ans
TOTAL	53 055	53 055	0	

3.3 - Etat des créances = 29 222

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	693		693
Actif circulant & charges d'avance	28 529	28 529	
TOTAL	29 222	28 529	693

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 1 710**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 328 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	328000	1,00	328 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	328000	1,00	328 000

4.2 - Etat des dettes = 760 391

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	445 850	76 183	369 667	
Dettes financières diverses	50	50		
Fournisseurs	12 681	12 681		
Dettes fiscales & sociales	46 166	46 166		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	255 644	255 644		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	760 391	390 724	369 667	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 6 017

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	50
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 967
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	6 017

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 624 000**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	624 000	100,00 %
TOTAL	624 000	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens	6	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	7	0

6.3 - Dettes garanties par des suretés réelles

Dettes garanties par des suretés réelles: 663 600,00 euros

6.4 - Autres informations complémentaires

Intérêts sur emprunts restant dus au 30/06/2022: 26 788 euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

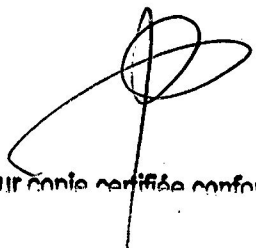
Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 710

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	1 710
TOTAL	1 710

8.2 - Charges à payer = 6 017

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	50
Interets courus(168800)	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	5 967
Fourn. factures non parvenues.(408100)	5 967
TOTAL	6 017



"Pour copie certifiée conforme" Le Gérant

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 OCTOBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à **111 457,13 euros** de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 111 457,13 euros |
| - A titre de dividendes aux associés
soit 0,1 euro par part | 32 800,00 euros |
| - Au compte « Autres Réserves » le solde de | 78 657,13 euros |

Lequel s'élève ainsi à 263 367,25 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 781 466,90 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 32.800 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

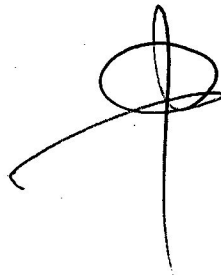
Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 Octobre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long vertical stroke extending downwards.



BELLOUNAT GESTION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 OCTOBRE 2022

**(Approbation des comptes – exercice clos le
30 juin 2022)**

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

Monsieur Quentin BELLOUNAT
1260 route de Revel
82800 NEGREPELISSE

Le 30 Septembre 2022

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le 17 Octobre 2022, à 18 heures, 1620 avenue de Cos - 82000 MONTAUBAN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conformément aux articles L. 223-26 et R. 223-18 du Code de commerce, sont joints à la présente :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Gabriel BELLOUNAT
Gérant

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

DRB AUDIT
Commissaire aux Comptes
1220, avenue de l'Europe - ALBASUD
82000 MONTAUBAN

Le 30 Septembre 2022

Lettre remis en main propre

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le 17 Octobre 2022, à 18 heures, 1620 avenue de Cos - 82000 MONTAUBAN, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir assister à cette réunion.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Gabriel BELLOUNAT
Gérant

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Désignation de l'entreprise : SARL BELLOUNAT GESTION		1 2					
Adresse de l'entreprise 1620 AVENUE DE COS 82000 MONTAUBAN		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 5 2 8 5 0 5 3 7 3 0 0 0 1 9		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 2					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	53 055	AC	53 055	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 638 897	CV	185 000	1 453 898
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	693	BI		693
	TOTAL (II)		BJ	1 692 645	BK	238 055	1 454 591
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	26 819	CA		26 819
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	91 538	CG		91 538
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 710	CI		1 710
		TOTAL (III)	CJ	120 067	CK		120 067
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 812 712	1A	238 055	1 574 657	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise SARL BELLOUNAT GESTION

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 328 000)	DA	328 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	157 300
Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
Réserve légale (3)	DD	32 800
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	184 710
Report à nouveau	DH	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	111 457
Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (II)	DL	814 267

Autres fonds
propres

Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO	

Provisions
pour risques
et charges

Provisions pour risques	DP	
Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)	DR	

DETTES (4)

Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	445 850
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	12 681
Dettes fiscales et sociales	DY	46 166
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	255 644

Compte
régul.

Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	760 391

Ecarts de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 574 657

REVENUS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	760 391
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL BELLOUNAT GESTION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	624 000	FH		FI	624 000
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	624 000	FK		FL	624 000	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	4 835		
	Autres produits (1) (11)				FQ	4		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	628 840
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS
Variation de stock (marchandises)*						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	101 701	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 379	
Salaires et traitements *						FY	277 058	
Charges sociales (10)						FZ	155 647	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	8 585
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	9	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	549 379	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	79 460	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	236 947
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	219
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	237 166	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	185 000
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	19 167
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	204 167	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	33 000	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	112 460	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL BELLOUNAT GESTION		Néant ☐ *				
				Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	137			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	137			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH				
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	137			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 140			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	866 143			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	754 686			
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	111 457			
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP			
			— Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 835		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	51 044		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	10 895	obligatoires	A9	51 044
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	10 895	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N				
EDENRED				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
					137			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 574 657,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 111 457,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/11/2022 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Notre société détient les titres de la SCI LORIMMO pour une valeur brute de 370 000 €. Cette société a cédé son immeuble et a entamé une procédure judiciaire dans le cadre de cette cession ; la demande formulée est supérieure à la valeur brute de cette participation mais notre société a souhaité déprécier par prudence les titres de participation de la société LORIMMO à hauteur de 50% d'où une provision pour dépréciation de titres de 185 000 €

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 53 055

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	53 055	53 055		%
TOTAL	53 055	53 055		

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 692 645

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 055			53 055
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 639 591			1 639 591
TOTAL	1 692 645			1 692 645

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 238 055

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	44 469	8 585		53 055
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		185 000		185 000
TOTAL	44 469	193 585		238 055

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais acquisition titres lorimmo	53 055	53 055	0	5 ans
TOTAL	53 055	53 055	0	

3.3 - Etat des créances = 29 222

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	693		693
Actif circulant & charges d'avance	28 529	28 529	
TOTAL	29 222	28 529	693

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 1 710**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 328 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	328000	1,00	328 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	328000	1,00	328 000

4.2 - Etat des dettes = 760 391

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	445 850	76 183	369 667	
Dettes financières diverses	50	50		
Fournisseurs	12 681	12 681		
Dettes fiscales & sociales	46 166	46 166		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	255 644	255 644		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	760 391	390 724	369 667	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 6 017

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	50
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 967
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	6 017

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 624 000

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	624 000	100,00 %
TOTAL	624 000	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens	6	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	7	0

6.3 - Dettes garanties par des suretés réelles

Dettes garanties par des suretés réelles: 663 600,00 euros

6.4 - Autres informations complémentaires

Intérêts sur emprunts restant dus au 30/06/2022: 26 788 euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 710

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	1 710
TOTAL	1 710

8.2 - Charges à payer = 6 017

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	50
Interets courus(168800)	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	5 967
Fourn. factures non parvenues.(408100)	5 967
TOTAL	6 017

BELLOUNAT GESTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 €

Siège social : 1620 Avenue de COS
82000 MONTAUBAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30/06/2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BELLOUNAT GESTION

- Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2022 -

A l'assemblée générale de BELLOUNAT GESTION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BELLOUNAT GESTION relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes concernant la filiale LORIMMO.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

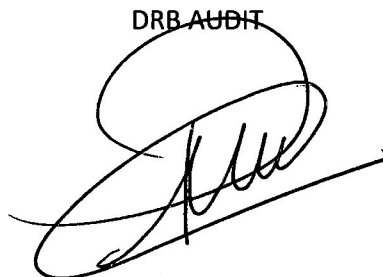
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montauban, le 30 septembre 2022

Le commissaire aux comptes,

DRB AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Picco', written over the text 'DRB AUDIT'.

Eric PICCO

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	53 054,67	53 054,67			8 585,45	0,44
Autres Participations	1 638 897,50	185 000,00	1 453 897,50	92,33	1 638 897,50	83,93
Autres immobilisations financières	693,00		693,00	0,04	693,00	0,04
TOTAL (I)	1 692 645,17	238 054,67	1 454 590,50	92,38	1 648 175,95	84,40
Actif circulant						
Autres créances						
. Personnel					43,17	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 976,00		3 976,00	0,25	5 116,00	0,26
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 073,39		1 073,39	0,07	3 107,16	0,16
. Autres	21 769,77		21 769,77	1,38	72 366,66	3,71
Valeurs mobilières de placement					140 055,00	7,17
Disponibilités	91 537,82		91 537,82	5,81	76 707,36	3,93
Charges constatées d'avance	1 709,96		1 709,96	0,11	7 224,90	0,37
TOTAL (II)	120 066,94		120 066,94	7,62	304 620,25	15,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 812 712,11	238 054,67	1 574 657,44	100,00	1 952 796,20	100,00

DRB
AUDIT

SARL BELLOUNAT GESTION

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 328 000,00)	328 000,00	20,83	328 000,00	16,80
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	157 299,65	9,99	157 299,65	8,06
Réserve légale	32 800,00	2,08	32 800,00	1,68
Autres réserves	184 710,12	11,73	225 691,67	11,56
Résultat de l'exercice	111 457,13	7,08	-40 981,55	-2,09
TOTAL (I)	814 266,90	51,71	702 809,77	35,99
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
. Emprunts	445 849,61	28,31	663 600,00	33,96
. Découverts, concours bancaires			9 392,15	0,48
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	49,91	0,00	431,76	0,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 680,83	0,81	37 339,15	1,91
Dettes fiscales et sociales				
. Organismes sociaux	37 991,51	2,41	48 058,51	2,46
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 866,00	0,44	16 505,00	0,85
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 308,24	0,08	1 298,11	0,07
Autres dettes	255 644,44	16,23	473 361,75	24,24
TOTAL (IV)	760 390,54	48,29	1 249 986,43	64,01
TOTAL PASSIF (I à V)	1 574 657,44	100,00	1 952 796,20	100,00

DRB
AUDIT

SARL BELLOUNAT GESTION

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Production vendue services	624 000,00		624 000,00	100,00	554 550,00	100,00	69 450	12,52	
Chiffres d'Affaires Nets	624 000,00		624 000,00	100,00	554 550,00	100,00	69 450	12,52	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 835,14	0,77	11 949,08	2,15	-7 114	-59,53	
Autres produits			4,44	0,00	5,46	0,00	-1	-19,99	
Total des produits d'exploitation (I)			628 839,58	100,78	566 504,54	102,16	62 335	11,00	
Autres achats et charges externes			101 701,00	16,30	118 647,88	21,40	-16 946	-14,27	
Impôts, taxes et versements assimilés			6 378,89	1,02	12 757,88	2,30	-6 379	-49,99	
Salaires et traitements			277 057,83	44,40	311 894,39	56,24	-34 837	-11,16	
Charges sociales			155 647,14	24,94	135 276,53	24,39	20 371	15,06	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 585,45	1,38	10 610,93	1,91	-2 025	-19,08	
Autres charges			8,96	0,00	5,43	0,00	3	60,00	
Total des charges d'exploitation (II)			549 379,27	88,04	589 193,04	106,25	-39 814	-6,75	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			79 460,31	12,73	-22 688,50	-4,08	102 148	450,23	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Produits financiers de participations			236 947,46	37,97	1 522,60	0,27	235 425	NS	
Autres intérêts et produits assimilés			219,03	0,04	0,26	0,00	219	NS	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					0,05	0,00			
Total des produits financiers (V)			237 166,49	38,01	1 522,91	0,27	235 644	NS	
Dotations financières aux amortissements et provisions			185 000,00	29,65			185 000	NS	
Intérêts et charges assimilées			19 166,67	3,07	19 815,96	3,57	-649	-3,27	
Total des charges financières (VI)			204 166,67	32,72	19 815,96	3,57	184 351	930,35	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			32 999,82	5,29	-18 293,05	-3,29	51 292	280,39	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			112 460,13	18,02	-40 981,55	-7,38	153 441	374,42	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			137,00	0,02			137	NS	
Total des produits exceptionnels (VII)			137,00	0,02			137	NS	
Total des charges exceptionnelles (VIII)									
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			137,00	0,02			137	NS	
Impôts sur les bénéfices (X)			1 140,00	0,18			1 140	NS	
Total des Produits (I+III+V+VII)			866 143,07	138,80	568 027,45	102,43	298 116	52,46	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			754 685,94	120,94	609 009,00	109,82	145 676	23,92	
RÉSULTAT NET			111 457,13 Bénéfice	17,86	-40 981,55 Perte	-7,38	152 438	371,97	

DRB
AUDIT

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 574 657,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 111 457,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/11/2022 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Notre société détient les titres de la SCI LORIMMO pour une valeur brute de 370 000 . Cette société a cédé son immeuble et a entamé une procédure judiciaire dans le cadre de cette cession ; la demande formulée est supérieure à la valeur brute de cette participation mais notre société a souhaité déprécier par prudence les titres de participation de la société LORIMMO à hauteur de 50% d'où une provision pour dépréciation de titres de 185 000 .

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 53 055

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	53 055	53 055		%
TOTAL	53 055	53 055		

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 692 645

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	53 055			53 055
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 639 591			1 639 591
TOTAL	1 692 645			1 692 645

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 238 055

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	44 469	8 585		53 055
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières		185 000		185 000
TOTAL	44 469	193 585		238 055

3.2.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais acquisition titres lorimmo	53 055	53 055	0	5 ans
TOTAL	53 055	53 055	0	

3.3 - Etat des créances = 29 222

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	693		693
Actif circulant & charges d'avance	28 529	28 529	
TOTAL	29 222	28 529	693

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Charges constatées d'avance = 1 710

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 328 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	328000	1,00	328 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	328000	1,00	328 000

4.2 - Etat des dettes = 760 391

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	445 850	76 183	369 667	
Dettes financières diverses	50	50		
Fournisseurs	12 681	12 681		
Dettes fiscales & sociales	46 166	46 166		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	255 644	255 644		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	760 391	390 724	369 667	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 6 017

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	50
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	5 967
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	6 017

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 624 000

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	624 000	100,00 %
TOTAL	624 000	100,00 %

5.2 - Autres Informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	1	
Agents de maîtrise & techniciens	6	
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	7	0

6.3 - Dettes garanties par des suretés réelles

Dettes garanties par des suretés réelles: 663 600,00 euros

6.4 - Autres informations complémentaires

Intérêts sur emprunts restant dus au 30/06/2022: 26 788 euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 710

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	1 710
TOTAL	1 710

8.2 - Charges à payer = 6 017

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	50
Interets courus(168800)	50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	5 967
Fourn. factures non parvenues.(408100)	5 967
TOTAL	6 017

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 OCTOBRE 2022

Exercice clos le 30 juin 2022

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Les prestations facturées ont progressé de 12% alors que les charges de structure sont restées stables, ce qui nous amène à un résultat d'exploitation de 79.460 €. De plus, les distributions de dividendes de nos filiales ont permis un résultat financier de 218.000 €.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons poursuivre le management et les directives sur nos filiales, ce qui doit générer les prestations suffisantes pour obtenir des résultats bénéficiaires, puisque nos charges ne seront pas modifiées. Nous espérons donc que notre filiale pourra absorber sans difficulté la totalité des prestations de mandat de Présidence et de gestion, ce qui aura pour incidence d'améliorer notre situation de trésorerie. En effet, les perspectives de notre filiale sont très favorables pour l'exercice à venir.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important méritant d'être signalé n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D. 441 I.-1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôtures de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		X						X				
Montant total des factures concernées TTC		6 713,37						-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							X					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	X											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels: (préciser) ☒ Délais légaux: (préciser)						☐ Délais contractuels: (préciser) ☒ Délais légaux: (préciser)					

**Par dérogation, le tableau peut être remplacé par le tableau relatif aux factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-6 du Code de Commerce)*

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- La société **SYLVEA** : l'exercice de notre filiale est très correct en terme de résultat en raison d'une amélioration sensible de la rentabilité des chantiers. Le carnet de commandes était favorablement rempli et nos personnels ont fonctionné avec efficacité, ce qui a permis de diminuer fortement la sous-traitance sur les chantiers.
- La société **2B IMMO** : nous sommes revenus à un résultat bénéficiaire, logique puisque l'an passé seuls six mois de loyers avaient été facturés en raison de la crise COVID.
- La société civile immobilière **LORIMMO** : L'immeuble ayant été cédé en 2020, il n'y a plus d'activité sur cette société.

Prises de participation ou prise de contrôle au cours de l'exercice

Notre société a pris une participation de 9% du capital de la société SYLVEA dont le siège social est situé 1620 Avenue de Cos 82000 MONTAUBAN immatriculée sous le numéro 847.350.543 RCS MONTAUBAN.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 624 000 euros contre 554 550 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 4 839 euros contre 11 955 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 101 701 euros contre 118 648 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 379 euros contre 12 758 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 277 058 euros contre 311 894 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 155 647 euros contre 135 277 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 7 comme pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 8 585 euros contre 10 611 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 9 euros contre 5 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 549 379 euros contre 589 193 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 79 460 euros contre -22 688 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 33 000 euros (-18 293 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 112 460 euros contre -40 982 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'élève au titre de l'exercice écoulé à 1 140 euros contre 0,00 euro pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 111 457,13 euros contre une perte de 40 981,55 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 574 657,44 euros contre 1 952 796,20 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **111 457,13 euros**.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	111 457,13 euros
- A titre de dividendes aux associés soit 0,1 euro par part	32 800,00 euros
- Au compte « Autres Réserves » le solde de	78 657,13 euros

Lequel s'élève ainsi à 263 367,25 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 781 466,90 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 32.800 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué le jour de l'Assemblée.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Gabriel BELLOUNAT
Gérant

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 17 OCTOBRE 2022

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à **111 457,13 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	111 457,13 euros
- A titre de dividendes aux associés soit 0,1 euro par part	32 800,00 euros
- Au compte « Autres Réserves » le solde de	78 657,13 euros

Lequel s'élève ainsi à 263 367,25 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 781 466,90 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 32.800 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 OCTOBRE 2022

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1	M. Gabriel BELLOUNAT 805 CHEMIN DE SYRIECH LIEU DIT PLANTEYES 82300 CAUSSADE	327 200	327 200	
2	M. Quentin BELLOUNAT 1260 route de Revel 82800 NEGREPELISSE	800	800	
	Totaux	328 000	328 000	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 328 000 droits sociaux.

Le président
Gabriel BELLOUNAT

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-sept octobre,
A 18 h,

Les associés de la société BELLOUNAT GESTION, société à responsabilité limitée au capital de 328 000 euros, divisé en 328 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 1620 avenue de Cos - 82000 MONTAUBAN, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou régulièrement représentés :

Monsieur Gabriel BELLOUNAT, titulaire de	327.200 parts sociales,
Monsieur Quentin BELLOUNAT, titulaire de	800 parts sociales,

Les associés présents ou représentés possédant ainsi plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Gabriel BELLOUNAT**, gérant associé.

La société **DRB AUDIT**, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à **111 457,13 euros** de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	111 457,13 euros
--------------------------	-------------------------

- A titre de dividendes aux associés **32 800,00 euros**
soit 0,1 euro par part

- Au compte « **Autres Réserves** » le solde de **78 657,13 euros**

Lequel s'élève ainsi à 263 367,25 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 781 466,90 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 32.800 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés ayant le droit de vote.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Gabriel BELLOUNAT
Gérant

BELLOUNAT GESTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 328 000 euros
Siège social : 1620 avenue de Cos
82000 MONTAUBAN
528 505 373 RCS MONTAUBAN

Monsieur le Greffier
du Tribunal de commerce
2 Place Bourdelle
82000 MONTAUBAN

Le

Réf. : BELLOUNAT GESTION
528.505.373 RCS MONTAUBAN
Dépôt des comptes annuels

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants en un seul exemplaire, à savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 juin 2022,
- la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire de **45,34 €** pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant

commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 Octobre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

**Certifié conforme
La Gérance**